



Préfet de Saint-Pierre et Miquelon

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE ET DU PARQUET

Dans le cadre de la vérification de l'origine, de la traçabilité et du respect des règles sanitaires des produits de la mer, les services de la DTAM (Pôle Alimentaire et Pôle Maritime) et de la DCSTEP (Pôles Concurrence, Consommation et Sécurité des Populations et Pôle Travail et Emploi) ont réalisé ce vendredi 22 mai 2015 des contrôles coordonnés non-ciblés auprès de commerces et de restaurateurs de Saint-Pierre.

Ces interventions communes permettent ainsi aux services de contrôle d'optimiser leurs constatations tout en limitant l'impact du nombre d'interventions auprès de chaque opérateur économique.